LETTRE

A SON EMINENCE LE CARDINAL

ETABLISSANT LA NECESSITE D'UNE ENQUETE SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES DU CANADA.

EMINENCE,

Je suis allé l'automne dernier à Rome, comme vous le savez, pour y exposer les graves dangers que court l'Eglise du Canada.

En cela je ne fis que remplir un des plus grands devoirs de ma charge d'Evêque, et répondre à une impulsion impérieuse de ma conscience.

Déjà depuis longtemps, il était évident que le St. Siége était mal renseigné sur la situation réelle de notre pays, sur la cause et la gravité des maux dont nous souffrons. Déjà, la direction que prenaient les affaires ecclésiastiques de la Province de Québec troublaient les fidèles, et inquiétait si fort le clergé qu'à plusieurs reprises il se leva pour faire des observations. Les Evêques, en 1876, députèrent votre humble serviteur auprès de S. C. de la Propagande pour connaître les raisons de cette direction étrange et nouvelle. Le Préfet d'alors, le Cardinal Franchi, éluda la question. prit des subterfuges et ne voulut pas répondre : rien ne fut changé, cependant, dans ce qui nous regardait.

Enfin, les décrets de Septembre de l'an dernier, livrés à la publicité, rendirent la fausse impression sous laquelle était le St. Siége, relativement à la Province de Québec, si manifeste aux yeux de tous. produisirent dans tout le pays un effet si malheureux, par les renseignements notoirement faux sur lesquels ils reposaient, et par les conséquences injustes et déplorables qui s'en suivaient pour le clergé et le peuple tout entier, qu'il devint nécessaire d'éclairer la Cour de Rome d'une manière toute particulière, et sans aucun retard.

Je quittai mon diocèse à l'instant. Rendu à Rome, je fus autorisé par le St. Père à mettre par écrit les principaux sujets de plaintes que j'avais à formuler.

Je fis donc un Mémoire, dans lequel j'exposai le sommaire ou l'abrégé de nos difficultés religieuses. Je le fis consciencieusement et devant Dieu : je restai même en deça des bornes de la vérité et de la prudence, évitant autant

qu'il était possible, de mettre les personnes en cause pour ne laisser voir que les faits, afin de rendre la solution des difficultés plus facile. Ce que j'affirmais, j'offrais d'en donner la preuve.

Cette esquisse, toute courte qu'elle était, pouvait néanmoins donner une idée générale des griefs dont les catholiques avaient à se plaindre, faisait pressentir ceux dont ils évitaient de parler, et me paraissait indiquer les remèdes à employer pour secourir efficacement l'Eglise du Canada.

Je dois pourtant avouer, pour dire toute la vérité, que des personnes distinguées par leurs lumières et leur amour de l'Eglise trouvaient que j'avais été trop réservé dans mon exposition, et que je n'avais pas fait connaître assez, par trop de bienveillance pour les adversaires, toute l'étendue des périls qui nous environnent. Il n'est pas impossible qu'ils aient eu raison.

Ce Mémoire fut déposé aux pieds du St. Père qui me promit de le faire examiner avec soin. J'en passai aussi quelques copies à Son Eminence, le Préfet de la Propagande. Mgr. d'Ottawa, qui arriva à Rome quelque temps après moi, approuva ce Mémoire.

Puis je revins au Canada, attendant avec confiance l'examen et les décisions du St. Siege qui doit tenir grand compte, me semblait-il, des avertissements d'un Evèque que le devoir seul force à parler.

Les difficultés qui avait eu lieu antérieurement ne me paraissaient plus devoir se répéter ; car la cause de l'Eglise Canadienne étant portée à Rome devait en justice se traiter à Rome.

II

Nouvelles difficultés.

Le Mémoire que j'avais laissé au Cardinal Préfet, au lieu d'être distribué aux autres cardinaux de la Propagande, fut transmis en Canada à Mgr l'Archevêque, aux autres Evèques, à l'Université-Laval et à plusieurs de leurs amis. L'arrivée de ce document au pays précéda la mienne.

Que les intéressés le vissent, je n'y avais point d'objection. Mais j'aurais désiré qu'il fut quelque temps et sérieusement étudié à Rome, avec ses preuves, avant d'être remis aux mains des adversaires ; d'autant plus que la cause que je défendais et ma propre personne avaient été environnées, en hauts lieux, de préjugés très défavorables.

Ici, je ne puis m'empêcher de faire connaître la différence des procédés dont on a usé envers moi et envers mes adversaires.

Je suis allé deux fois à Rome demander à connaître les accusations portées contre les Evèques, contre le clergé, contre la plus grande et la meilleure portion des catholiques de mon pays et contre moi-même, à connaître le caractère des accusateurs, à voir leurs preuves, m'offrant d'y répondre et de les renverser entièrement ; jamais on ne voulut me communiquer seulement le moindre allégué, le plus petit écrit.

Nous sommes restés sans défense possible devant des accusateurs inconnus

et trompeurs ; et nous avons fini par être réprimandés publiquement dans des décrets écrasants défendant toute réplique, et sans avoir été entendus.

D'un autre côté, je ne suis pas arrivé dans mon diocèse, pas encore revenu de faire à Rome un exposé faible et mitigé de nos maux, que mes écrits me précèdent, et sont dans les mains d'une partie de ceux qui causent nos misères et les douleurs de l'Eglise.

Eminence, ce n'est certes pas là la justice du St-Siége, qui ne doit aimer et chercher que l'équité et la vérité, sans acception de personne.

Comme il n'y a pas d'effet sans cause, pour que les plateaux de la balance présentent une telle inégalité, il faut donc qu'il y ait en arrière des autorités, et comme sous le rideau, une influence occulte qui soit la cause de cette perturbation, une main qui travaille d'une manière clandestine et persévérante au sein même de la Congrégation, contre les intérets de l'Eglise du Canada.

C'est aussi ce que des prêtres et des laïcs éclairés, en grand nombre, n'ont cessé de répéter au pays depuis longtemps, principalement depuis les lettres étranges et incompréhensibles de son Eminence le Card. Siméoni dans la dernière partie de l'année 1881.

Ce qui suit a également lieu de nous surprendre.

J'arrivais de Rome aux Trois-Rivières dans les derniers jours du mois de Mai. Le 1er Juin, je recevais du Grand Vicaire de l'Archevêché une lettre me demandant compte, au nom de l'Archevêque, au sien et en celui de quelques confrères, *pour leur propre satisfaction* ET CELLE DU PUBLIC, des renseignements que j'avais donnés au St-Siége dans mon récent Mémoire. (Voir lettre I.)

En Juillet, je recevais de Mgr l'Archevêque de Québec une autre plainte de sa part et de celle de l'Université contre mon Mémoire, en même temps qu'une sommation de comparaître au mois de Septembre devant le Conseil Supérieur Universitaire de haute surveillance, composé des Evêques et présidé par Sa Grandeur elle-même, pour justifier les imputations de libéralisme que ce Mémoire comportait contre eux. (Voir lettre II et III.)

Comme je refusais, selon le droit, la compétence de ce tribunal, attendu que la cause était devant le tribunal de Rome, (voir lettre IV), je reçus, quelques jours après, une autre lettre de Mgr l'Archevêque déclarant qu'il s'attendait à cette reponse de ma part, qu'il se regardait toujours comme inculpé, et que j'aurais dû lui fournir l'occasion de se justifier avec les siens devant le tribunal de haute surveillance de l'Université. (Voir lettre V.) Ainsi devant ce tribunal, l'Archevêque était à la fois juge et partie ; et le Grand Vicaire et l'Université, parties avec le juge contre nous.

Votre Eminence verra par là quelle genre de procédure on emploie à Québec, après celle dont on se sert à Rome contre nous,

Les personnes qui se disent ou se prétendent inculpées, et qu'on aurait plutôt raison de regarder comme accusateurs, ont des autorités qui les protègent à Rome ; les voies à l'investigation et à l'enquête contre eux y sont fermées. Ils

évitent le tribunal Supérieur pour s'adresser au tribunal inférieur, contre la disposition formelle du droit canonique. Et ils s'adressent à un tribunal dont le Président ne craint pas d'assumer lui-même, dans un aveu écrit, le rôle de partie et d'accusé.

Les faits que je viens d'exposer ne sont pas les seuls de cette espèce malheusement. C'est par des procédés analogues que l'Ecole de Médecine de Montréal, et la presse catholique du pays ont été naguère écrasées, au Canada, et demandent en vain d'être entendues.

Dans des circonstances semblables et avec une procédure de cette nature, comment peut-on faire luire la lumiére de la vérité sur de graves questions ? N'est-il pas évident qu'une telle manière d'agir est propre à nuire au prestige de l'administration ecclésiastique, dans l'esprit du clergé et des fidèles ?

Assurément, ces faits sont propres à causer et causent en effet de grands préjudices à la religion, dans notre cher pays.

Votre Eminence comprendra encore mieux la singularité et l'irrégularité de la conduite des Mrs. de l'Université et de Mgr l'Archevêque, de travailler à ramener le débat devant le tribunal provincial, quand Elle saura que le but de mon voyage à Rome leur était parfaitement connu dès l'année dernière, ayant été annoncé sur les journaux; que je suis demeuré six mois dans la Ville Eternelle, et qu'ils ont eu tout le temps et la facilité désirables d'aller exposer au St-Siége contradictoirement, alors que je m'y trouvais, la justice de leur cause, et qu'ils ne l'ont pas fait.

Elle remarquera aussi que par cette procédure renversée, les rôles se trouveraient totalement changés au profit de nos adversaires. Les adversaires passeraient de la condition d'accusateurs à celle de juges.

En effet, pour descendre dans plus de détails, si nous avons ignoré jusqu'ici, nommément, quels sont ceux qui ont donné à Rome les premières fausses informations qui ont servi de base aux décrets, il est notoire qu'une partie de nos récentes difficultés religieuses est venue du bill universitaire et de ces décrets de Septembre 1881. Le bill ou projet de loi civile a été demandé par l'Université,et surtout quasi imposé à la nation par l'Archevêque,en faveur de cette Institution. Les décrets sur la prétendue ingérence du clergé dans les élections politiques ont été rendus sur les représentations de Mgr. l'Archevêque seul, qui a refusé de s'entendre avec ses suffragants sur cette grave matière, malgré la demande qui lui en a été faite par Mgr d'Ottawa. Ces représentations d'ailleurs n'étaient alors d'aucune actualité au pays, et n'avaient pas même leur raison d'être.

Ce sont ces divers actes qui ont affligé si profondément l'immense majorité des catholiques et du clergé de la Province de Québec, chacun se sentant blessé dans ses droits et traité contrairement à la justice. C'est pour porter les plaintes de tous, offrir les renseignements nécessaires et obtenir les réparations convenables que je me suis rendu à Rome.

Nous sommes donc les véritables accusés, souffrant beaucoup des actes et démarches de l'Archevêque et de l'Université, ainsi que de leurs conséquences. C'est aussi pourquoi, sans doute, nous trouvons le Métropolitain et l'Université si prompts à prendre la contre-partie du Mémoire que j'ai présenté.

En feignant d'être accusés eux-mêmes solidairement, et en se plaignant de notre défense devant le tribunal inférieur ou provincial ils ont interverti absolument les positions, comme il est très clair,et voulu *donner le change* ; ce qui est véritablement d'une grande déloyauté. Et en cherchant à se constituer nos juges dans ce tribunal, ils ont travaillé à nous empêcher d'avoir justice, après nous avoir faits, les premiers, de grands torts, ainsi qu'à l'Eglise toute entière du Canada.

Le fait de recourir à de tels moyens n'indique-t-il pas, à lui seul, Eminence, l'extrême faiblesse d'une cause, et où doit se trouver la justice et la vérité ?

Le but de ces menées anti-juridiques est évidemment de nous forcer au silence, et d'ensevelir à jamais nos légitimes réclamations, après avoir obtenu contre nous du St. Siége tout ce que l'on désirait.

III

L'Intrigue dévoilée.

L'espèce de mystère qui planait depuis longtemps sur l'étrange direction de nos affaires à la S. Congrégation de la Propagande vient enfin d'être dévoilée.

Une révélation explique parfaitement tout ce que j'ai exposé ci-dessus à Votre Eminence : elle est la clef de nos difficultés.

Toute triste qu'elle soit, cette révélation soulage cependant la conscience, en ce qu'elle rejette sur des individus l'odieux qui s'attachait auparavant à l'administration même de la Congrégation, dans les affaires du Canada de ces dernières années.

J'apprends, de source certaine, par une lettre de Rome très circonstanciée que deux prélats, dont l'un est à Rome et l'autre à Québec, sont la principale cause des misères de l'Eglise canadienne.

Je communique à Votre Eminence copie de cette lettre importante, qui demande à être lue avec toute l'attention possible. (Voir lettre VI.)

L'auteur, qui est un homme des plus dignes de foi, et qui peut jurer l'exactitude et la fidélité de sa relation, fait connaître les réseaux d'une intrigue révoltante ourdie contre nous.

Un des employés de la Propagande, Mgr Zitelli, est l'âme de cette intrigue, et Mgr. Benj. Paquet, de l'Université, le ressort qui met cette âme en mouvement.

La relation repose sur les paroles et l'aveu de Mgr. Zitelli lui-même.

D'après ce témoignage, tout à fait conforme aux évênements, il est manifeste que la Province de Québec, pourtant si dévouée au St. Siége, est depuis quelques années, et plus aujourd'hui que jamais, la victime de ce subalterne qui

fait parler Son Eminence, le Préfet de la Propagande, et le St. Siége, à son gré, au grand scandale et à la ruine des âmes confiées à nos soins.

Il est bien établi par cette lettre, que c'est ce Seigneur Zitelli qui protège l'Université dans ses projets, qui dirige et soutient l'Archevêque, qui paralyse au besoin l'action des Cardinaux, qui usurpe la fonction du Préfet de la Propagande dans les moments décisifs ; que c'est lui qui décide les questions contre nous, qui se substitue de lui-même aux secrétaires et réforme leurs lettres ; que c'est lui, comme il le dit, qui porte le *dernier coup* aux vrais catholiques de ce pays, qu'il appelle des gallicans et des révoltés, et qui *force à se taire, à mourir ou à disparaître* ces fils les plus dévoués de l'Eglise du Canada.

Il faut reconnaître, ici, que c'est bien de la sorte, en effet, que nous sommes traités, nous ultramontains, depuis Sa Grandeur Mgr I. Bourget jusqu'au plus humble fidèle. Le prélat n'a pas manqué son coup. Nous sommes réellement écrasés avec la justice et la vérité ; il est malheureusement trop vrai que nous ne pouvons plus même parler, et que nous sommes à la veille de disparaître.

C'est lui, le prélat Zitelli, qui défend auprès du St-Siége, aidé du P. Brichet, *l'œuvre de Mgr Paquet*, de *Mgr Persico*, de *Mgr Conroy* et du *Cardinal Franchi*, à laquelle il avait dejà travaillé autrefois, et qui n'a triomphé l'automne dernier *que par ses soins*, selon ses propres expressions.

Pour amener ce triomphe, il a abandonné un poste plus facile et plus tranquille, et il assure que l'on ne réussira à rien faire changer, et que les décrets resterent toujours tels quels.

Il ajoute que mon Mémoire est un tissu de mensonges, d'exagérations et d'injustices ; que le Pape ne l'a reçu que pour la forme ; que je n'aurai pas de réponse, et qu'en allant à Rome pour avertir le St-Siège j'ai perdu mom temps et mon argent.

Enfin il prend des mesures pour circonscrire mon action, à la prochaine réunion des Evêques de la province, et me fermer la bouche, au nom du St-Siége sur les sujets qu'il n'aime pas à voir traiter dans cette assemblée.

Tels sont les moyens employés clandestinement contre nous, et telle est notre situation.

Comme je l'ai dit, quelques ecclésiastiques clairvoyants soupçonnaient depuis un certain temps que le St-Siége était sous l'effet de quelque conspiration relativement au Canada, parcequ'elles remarquaient que sa direction en ce pays, à l'égard des erreurs libérales, ne s'accordait pas avec sa doctrine, et avec la direction qu'il donnait généralement au monde catholique.

La révélation présente démontre que leurs prévisions étaient fondées.

En vérité, nous ne serions plus gouvernés par le St-Siége, mais par une coterie ; de là les perturbations que nous subissons, les dangers que nous courrons.

IV

Rôle de Mgr Zitelli.

Dans une administration, lorsque les subalternes ont la confiance des chefs et sont infidèles à leur devoir ; lorsqu'ils veulent incliner ceux-ci à droite ou à gauche, ayant tous les documents et les occasions à leur disposition, que ne peuvent-ils pas faire ? Les Supérieurs ne voyant que par eux, peuvent être à tout moment surpris dans leur bonne foi, et entrainés soit à frapper des innocents, soit à absoudre des coupables. N'est-ce pas ainsi que tant de malheurs sont déjà arrivés dans l'Eglise ?

La révélation ci-dessus laisse voir que nous sommes absolument dans ce cas.

Nous sommes entre les mains de Mgr Zitelli.

Mais quelle est l'autorité du Seigneur Zitelli sur nous, et quels sont ses titres à nous conduire, et à nous régenter ?

Ce prélat est un officier inférieur d'une autre Congrégation jusqu'au 31 Déc. dernier, qui se déplace, à son détriment, pour s'ingèrer de lui-même dans nos affaires sous Son Em. Mgr. Siméoni, et qui va audevant de son nouveau supérieur pour obtenir de lui la faculté de nous nuire et de nous maltraiter.

On se demande pourquoi une pareille démarche, et quel est le motif d'un si beau zèle, dans une cause dont il n'est pas chargé, et qui a son origine à 1800 lieues. Comment a-t-il plus de soucis pour des âmes qu'il ne connait pas, que leurs propres Evèques ? On ne voit pas d'autre raison de cette conduite qu'un grand intérêt personnel. Ce prélat a toutes les allures d'un avocat à gages, et cependant c'est au nom du Juge qu'il travaille.

Maintenant, où se trouvent chez lui la prudence, la chaıité et la justice ?

Il avoue avoir fait triompher l'Université qui aurait succombé sans lui, l'automne dernier, et avoir mené l'affaire des décrets, qu'il a ensuite défendus victorieusement dans le cours de l'hiver ; mais il a donc jugé et agi et fait agir et juger *ex parte*, sons avoir toutes les pièces du procès, parce qu'alors nous n'avions pas encore donné les nôtres ; et il ne pouvait l'ignorer, lui, qui était à la chancellerie. C'est là une indigne partialité, chez un employé de tribunal, envers la partie adverse. Mais il y a encore davantage ; cette injustice était faite intentionnellement, de son propre aveu : *il fallait, dit-il, porter le dernier coup.*

Depuis que mon Mémoire lui est parvenu, il affirme que c'est un *tissu de mensonges, d'exagérations et d'injustices à chaque page.* Qu'en sait-il à Rome, lui qui n'est jamais venu au Canada ? Les intéressés du pays n'ont pas encore répondu à ce Mémoire. Mgr Paquet lui a dit que le Mémoire était tel. Mais l'Université, le Grand Vicaire, l'Archevêque n'en relèvent dans leurs lettres,qui sont ci-après, que quelques phrases dont ils me demandent le sens et la justification. Le Mémoire reste intact dans ces lettres. Pourquoi cette différence extraordinaire dans l'appréciation ? c'est que le secrétaire-avocat sent un tel besoin de faire du zèle pour ses protégés qu'il les dépasse de beaucoup eux-mèmes, dans ses assertions, sans s'en douter.

Et que veulent dire, dans une âme sacerdotale, ces sentiments de haine, qui

vont jusqu'à l'*extermination*, contre des personnes qu'il ne connait pas, qui n'ont pas d'affaire à lui, et qui ne lui ont jamais causé le moindre dommage. Il les traite comme des *révoltés*, mais il serait fort en peine de citer le plus petit fait à l'appui de son affirmation. Ceux qu'il outrage ainsi n'ont que le tort d'avoir enduré toute sa persécution, sans se plaindre et sans réclamer.

Eh bien ! c'est cet homme, ignorant de notre véritable situation, le plus mal disposé possible à notre égard et tout gratuitement, qui prend la place du Préfet de la Propagande pour gouverner l'Eglise de notre province, rédiger les documents et qui frappe sans miséricorde le clergé et le peuple canadien.

Mais où prend-t-il ses inspirations ? Naturellement, chez nos adversaires les libéraux.

Le Seigneur Zitelli est renseigné et assisté par Mgr. B. Paquet, de l'Université, qui lui envoie des lettres de confidence, et à qui il communique en retour les intentions et les ordres du St. Siége, qui sont les siens propres. Ils arrangent ainsi entr'eux les plus graves affaires religieuses de la province, et il n'y a pas de doute que ce régime dure depuis longtemps L'impulsion part privément de l'Université, par Mgr Paquet, et va à Rome chez Mgr Zitelli ; puis revient de Rome à Québec officiellement, par l'Archevêque, pour se répandre ensuite par l'entremise des Evêques, dans toute la province.

C'est donc en réalité Mgr Zitelli, ou plutôt Mgr Paquet, qui gouverne ecclésiastiquement et d'une manière effective quoique clandestine, la Province de Québec, et non les Evêques de qui le St. Esprit dit : *Oportet Episcopos regere Ecclesiam Dei.*

Et c'est ce qui explique l'anomalie surprenante constatée dans mon Mémoire, et qui est un fait patent au Canada : la double source d'informations envoyées au St. Siége, l'une officielle et publique de la part des Evêques, l'autre irrégulière et secrète de personnes inconnues, et la prépondérance de cette dernière sur l'autre.

Aussi, le Seigneur Zitelli désigne-t-il d'une même manière, et assimile-t-il, dans sa déclaration spontanée, ce qu'a fait au Canada Mgr Paquet, Mgr Persico, le Cardinal Franchi et Mgr Conroy. Cet aveu est très important. C'est qu'en réalité, cette œuvre est la même, et celle de Mgr Paquet ;celle aussi de Mgr Zitelli qui par conséquent la connait très bien, comme il l'affirme.

En effet, Mgr Persico n'a guère vu au Canada que Mgr Paquet, son frère et leurs amis. Il a été tenu soigneusement à l'écart à Sillery, éloigné de toute autre communication, comme beaucoup de personnes peuvent en rendre témoignage. En sorte que ses impressions au Canada ont été l'écho des opinions et des projets des Messieurs qui l'entouraient. Ces impressions étaient transmises à Rome pour être traduites en faits, comme nous l'apprend Mgr Zitelli.

Son Eminence, le Cardinal Franchi, prenait également ses inspirations de Mgr B. Paquet, pendant que celui-ci était à Rome, comme je l'ai démontré dans mon Mémoire.

Mgr Conroy suivait ici fidèlement la direction du Cardinal Préfet, si fidèlement qu'il ne voulait seulement pas prendre connaissance des faits opposés qui se trouvaient sur son chemin, à ce point qu'il paraissait vouloir obstinément refuser la lumière, et ne trouver ici que ce que le Cardinal voulait voir. Combien de prêtres et de bons laïques ont été étonnés et blessés de cette disposition opiniâtre et si peu raisonnable de Mgr Conroy !

Mgr Zitelli, l'homme qui s'occupait si bien et de longtemps des affaires du Canada, comme il s'en vante, devait diriger, protéger et surveiller le tout, à Rome.

De sorte que cette œuvre que Mgr Zitelli veut faire regarder comme celle de plusieurs prélats, n'est au fond que celle de Mgr Paquet et la sienne.

Un fait qui vient corroborer très fortement cette révélation est celui-ci qui m'est personnellement connu.

Avant que Mgr Conroy vint au pays, les libéraux canadiens, adversaires des droits et de la liberté de l'Eglise, ont été consultés par des protestants ou hérétiques franc-maçons qui voulaient savoir quelle était leur opinion sur la venue d'un Délégué Apostolique au pays. Et comme ces libéraux exprimaient des craintes qu'une telle délégation leur fut nuisible, ils étaient rassurés, sur la foi et l'affirmation de certains Messieurs de Québec que le passage du Délégué leur serait au contraire très favorable et le plus sûr moyen de triomphe.

L'œuvre du Cardinal Franchi et de Mgr Conroy n'était donc autre que celle des prêtres de Québec à la tête du mouvement libéral, celle de Mgr Paquet et de Mgr Zitelli, et celle des ennemis de l'Eglise.

Voilà à quoi se réduit cet étalage de noms et d'autorités que le Seigneur Zitelli met en avant pour se couvrir et couvrir son ami.

V

Œuvre de Mgr Paquet.

Mais, Eminence, quelle est cette œuvre collective de Mgr Paquet, de Mgr Persico, du Cardinal Franchi et de Mgr Conroy, et par conséquent celle du Seigneur Zitelli lui-même ? C'est là une question fondamentale.

Je ne crains pas de le dire, c'est une œuvre de ruine pour la religion et la société dans notre cher pays. Cette œuvre se résume en partie dans l'administration de Mgr l'Archevêque de Québec dont la conduite a été en grande partie inspirée ou approuvée par ces personnages ecclésiastiques, et en partie dans les évènements malheureux qui se sont passés au Canada en ces derniers temps.

Dans toutes les questions qui ont agité l'opinion publique en notre province, depuis une douzaine d'années, Mgr l'Archevêque a toujours paru en dehors de la ligne tracée d'ordinaire par le St-Siége, dans ses documents à l'univers catholique, par exemple : dans la question du mariage chrétien, et dans celle de l'éducation, dans celle du programme catholique, dans la question de la presse, dans celle des immunités, enfin dans celles qui ont trait au personnel de l'Uni-

versité et à l'extension de sa charte civile. Presque toujours on l'a vu suivre la voie regardée comme opposée aux vrais intérêts de l'Eglise, ou tendre souvent à l'inapplication de la doctrine et des lois ecclésiastiques.

L'étude de cette administration serait, dit-on, une autre révélation pour le St-Siége. C'est sur cette matière que l'on me reproche d'avoir été trop réservé à Rome. Il m'en coûtait, à la vérité, de me plaindre d'un dignitaire pieux, mais trompé, et que j'espérais toujours voir revenir dans un plus droit chemin. Je me suis peut-être abusé moi-même là-dessus : que Dieu et l'Eglise me le pardonnent.

Toujours, il est certain et manifeste que le résultat de la direction donnée par l'Archevêque, sous l'influence de Mgr Paquet et de ses amis, a été, d'un côté, l'écrasement des forces catholiques qui étaient, ici, toutes puissantes ; de l'autre, l'expansion et le débordement des forces anti-religieuses et maçonniques, résultat qui devient de jour en jour plus alarmant.

Les catholiques, qui forment la presque totalité des habitants de la province, qui ne demandaient que de protéger l'Eglise, de faire et de maintenir les lois désirables en sa faveur, dans un parlement dont ils sont les maîtres, sont actuellement comme sous le pressoir, tenus en échec avec humiliation, et menacés dans leurs droits les plus chers par une infime minorité d'hommes à mauvais principes que la conduite de l'Archevêque favorise.

L'administration archiépiscopale actuelle a eu ces quatre effets désastreux, qu'il suffit d'énoncer pour éclairer la question :

1o L'action des citoyens les plus dévoués à l'Eglise a été paralysée, leur juste initiative politique étouffée ;

2o La presse catholique maltraitée, ruinée et presqu'anéantie ;

3o Le clergé effrayé, menacé et baillonné sur la défense des droits de l'Eglise ;

4o Les évêques eux-mêmes divisés et réduits au silence.

C'est-à-dire que toute l'armée de Dieu a été désorganisée, paralysée dans ses plus grandes forces, et mise dans l'impossibilité de faire le combat ; le St-Siége semblant souvent de connivence avec l'Archevêque, par l'étrange direction particulière qu'il communiquait sous l'action des Seigneurs Paquet et Zitelli.

Pendant ce temps là des hommes irréligieux et ennemis de l'Eglise ont joui manifestement de toutes les libertés les plus étendues, des faveurs les plus grandes, et même des honneurs de la cour romaine.

Les journaux libéraux, hérétiques et franc-maçons ont chanté victoire devant la population ; ils triomphent et jubilent encore, pendant que les amis de l'Eglise prient et baissent la tête.

Les ennemis de notre sainte religion, pourtant en si petit nombre, se sont sentis si forts et si appuyés, par cette attitude de l'Archevêque, que dernièrement encore ils ont tenté de faire passer une loi d'éducation anti-catholique dans le genre de la loi Ferry de France, ce qu'ils n'auraient jamais osé autrefois ; et il ne s'en est guère fallu qu'ils n'aient réussi.

L'œuvre des Seigneurs Paquet et Zitelli se résume encore en partie dans les derniers évènements qui ont agité et soulevé fortement notre jeune pays.

L'Université a persécuté et cherché à détruire, à son profit, une ancienne Ecole de Médecine à Montréal, en commettant des injustices flagrantes qui ont blessé le sentiment public. Ses professeurs se sont mis, chose inouïe, à poursuivre les prêtres devant les tribunaux civils, pour les gêner dans l'exercice de leur ministère. Cette Institution elle-même s'est employée à obtenir le monopole de l'enseignement universitaire par une loi provinciale, contre le gré de la population, et ce but a été atteint en *employant à faux et publiquement l'autorité pontificale*, ce qui a produit dans le pays un immense scandale. Enfin le clergé, la bonne presse, les meilleurs citoyens ont été très-injustement traités, humiliés à l'excès, et le peuple entier offensé dans son dévouement par les lettres de Son Em. le Préfet de la Propagande, à la fin de l'an dernier. Par ces dernières mesures surtout, l'obscurité, le désarroi et la défaillance ont été jetés dans le pays du haut de la sainte montagne, et comme au nom de l'Eglise.

Tel est le résultat parmi nous de l'œuvre et de l'intrigue des Seigneurs Paquet et Zitelli à la Propagande. Leur travail s'est fait tout entier au profit des libéraux, des adversaires de la religion, des hérétiques et des franc-maçons chez lesquels nous avons lieu de croire que l'inique projet de loi sus mentionné a pris naissance. On a remarqué que l'homme qui l'a présenté aux chambres provinciales est le neveu même de Mgr Paquet.

Il n'est donc pas étonnant que cette œuvre et cette direction renversée ait affligé les bons et réjoui les méchants par tout le pays. Il n'est pas étonnant, non plus, qu'elle se soit trouvée tout à fait opposée à l'œuvre et à la direction des anciens Evêques de la province, comme on le constate par la multitude de leurs mandements et lettres pastorales, ainsi qu'aux déclarations et témoignages donnés par les Evêques nouveaux au St Office, en 1876. En effet, rien de semblable ne s'était vu au Canada, avant l'administration de Mgr l'Archevêque actuel. Nous avons marché exactement au rebours de notre passé et de nos traditions.

Le règne des prélats Paquet et Zitelli a fait entrer la jeune et fidèle Eglise de notre pays dans un bouleversement et une désolation extraordinaires.

VI

La Conspiration du Silence.

Le Seigneur Zitelli prétend que l'histoire de nos luttes religieuses a été étudiée, pesée et jugée sans retour ! !

Nous savons que ces luttes ont été étudiées et jugées, mais *ex parte* seulement, comme nous l'avons déjà dit.

Nous affirmons que jamais les catholiques de la province n'ont pu se faire entendre sur les questions religieuses et sociales qui les intéressent au plus haut degré. Toujours leur voix a été étouffée par l'influence de Québec, c'est-à-

dire par l'influence de Mgr Paquet, de Mgr Zitelli, du P. Brichet et du Cardinal Franchi.

C'est pourquoi Rome ne connait très-certainement pas notre situation véritable. Rome ne connait guère que ce que Québec lui dit depuis longtemps, et Rome agit en conséquence.

C'est en cela que nous trouvons que la justice est blessée, que la religion est en péril, et que l'honneur du St-Siége est gravement compromis.

Veuillez remarquer, Eminence, que je ne parle pas ici d'affaires particulières à un diocèse ; je parle d'intérêts généraux, de ceux qui regardent la religion dans son ensemble, dans la Province de Québec.

Un précis historique devient ici nécessaire.

L'Eglise du Canada, si heureuse autrefois, est aujourd'hui en butte à toutes sortes d'attaques. Elle a eu d'abord autrefois l'inconvénient de se voir, par les accidents de la guerre, placée sous un pouvoir protestant, puis environnée d'hérétiques. Mais comme elle était défendue par les traités, située très loin de l'Angleterre et dans le voisinage de la république américaine, elle a très peu souffert de l'influence et du mauvais vouloir de l'hérésie. Elle s'est dévéloppée rapidement et vigoureusement. Son mal est nouveau,mais n'en est que plus dangereux ; c'est le mal européen et révolutionnaire qui a fait invasion chez nous.

Les mauvaises doctrines modernes se sont répandues dans le pays,spécialement depuis une trentaine d'années, par les mauvais livres, brochures et journaux français. Le mauvais courant s'est accru surtout depuis que des prêtres revenus d'Europe, imbus de libéralisme, ont donné de l'élan à cette doctrine, et que des hommes politiques ont cherché à les appliquer dans la législation. Enfin la franc-maçonnerie est venue ajouter à ces éléments son action dissolvante.

Rome, au commencement, ne savait rien de ces luttes qui ne dépassaient guère les bornes de la province. Mais des Mrs. de Québec qui sont allés à Rome subséquemment ont donné main forte, avec quelques amis, aux libéraux nos adversaires, et ont convaincu plusieurs dignitaires et prélats romains qu'il n'y avait pas de mauvaises doctrines au Canada ; et bien plus, que ceux qui prétendaient les combattre ici étaient des têtes chaudes et des agitateurs. Ils ont répété cette insigne fausseté pendant longtemps, et ont ainsi tourné de hauts personnages contre les vrais amis de l'Eglise au pays, en même temps qu'ils inclinaient l'Archevêque à agir dans le même sens. De là, la direction étrange et nouvelle dont nous avons parlé.

Lorsque cette direction s'est dessinée pour les premières fois, elle a jeté le clergé, les laïcs éclairés et la presque totalité du peuple dans la stupéfaction.

Mais comme cette direction arrivait régulièrement et graduellement, la stupéfaction a fait place peu à peu à l'incertitude et à l'hésitation dans un certain nombre d'esprits. Ça été là pour nous un premier malheur.

D'un autre côté les adversaires, craignant l'éclat des manifestations pu-

bliques de la part des catholiques fidèles, se sont appliqués à imposer le silence en tout et partout sur les questions agitées, et à fermer ainsi les issues par où la vérité pouvait parvenir. Ça été notre second malheur.

Troisièment, ils ont excité le St-Siége à ne pas user de sa sage lenteur ordinaire envers nous, mais à nous frapper coup sur coup ; afin que d'un côté, nous demeurions brisés, broyés sur le terrain de la la lutte, et que de l'autre, l'autorité fut si compromise par ces actes qu'elle ne put décemment en revenir.

C'est ainsi que nous en sommes arrivés grâce à l'intrigue, au point où l'on en est aujourd'hui : c'est-à-dire, enfermés silencieux comme dans une camisole, et écrasés par la force qui devait nous sauver

Votre Eminence connait déjà l'écrasement produit par les décrets, qu'Elle voie maintenant la conspiration du silence.

Sans entrer dans le détail, qu'il suffise de dire qu'au pays en ces dernières années, qu'il y a eu une guerre presque continuelle aux bons journaux,aux écrivains catholiques et aux hommes de doctrine, mais à eux seuls. La plupart ont cessé d'écrire, le peu qui reste est découragé. Il est presqu'impossible d'y traiter les questions qui touchent actuellement aux droits de l'Eglise. Mgr l'Archevêque s'est arrogé un droit de police dans presque tous les diocèses de la province, qui est la consternation des défenseurs de la religion, prêtres et laïcs ; et cependant la masse de la population soupire ardemment après une vigoureuse défense de sa foi. Ces jours-ci encore, des hommes de cœur, voyant l'abandon où se trouvent les droits catholiques dans une contrée ou la foi est encore très puissante, voulaient fonder un nouveau journal entièrement dévoué à l'Eglise et me consultaient à à ce sujet. Eh bien ! ils hésitaient à lui donner la couleur catholique, de crainte d'exciter la persécution ecclésiastique et d'arriver à une ruine inutile. Ils en étaient venus au projet de ne défendre l'Eglise que d'une manière indirecte. Le St-Siége a-t-il l'idée de notre position sous ce rapport ?

A Rome, il est encore plus difficile qu'au pays de se faire entendre.

En 1876 les Evêques entreprirent de renseigner formellement la S. Congrégation de la Propagande sur nos périls. Ils députèrent l'un d'eux à Rome, mais ne réussirent point. Son Em. le Préfet ne voulut pas entendre, ou s'il entendit ne voulut rien faire.

En 1877 et 1878, nous avions une occasion en apparence bien favorable, le passage d'un Délégué Apostolique. Or il fut impossible soit aux laïcs, soit aux prêtres, soit aux Evêques d'attirer l'attention de Mgr Conroy sur une seule page de notre passé. Il répétait sans cesse qu'il n'était venu que pour régler le présent et l'avenir.

Plus tard, j'écrivais moi-même à plusieurs reprises à Son Eminence, le Préfet de la Propagande sur nos difficultés religieuses ; d'autres le firent également, et ce fut sans résultat. Plusieurs personnes ont même soupçonné que les lettres étaient interceptées dans les bureaux ecclésiastiques.

L'été dernier, le Clergé du diocèse de Montréal animé certainement de bonnes intentions, essaya également de faire des représentations. Il eut un sort encore pire. On se hâta de le faire condamner avant qu'il put ouvrir la bouche pour être entendu.

Le vieil et saint Archevêque Bourget, exposant sa vie, entreprit d'aller personnellement informer le St-Siége. Il trouva la Propagande fermée, et put à peine ouvrir son cœur un tant soit peu au St-Père, tant il y avait de préjugés contre lui.

J'entreprends enfin le voyage de Rome dans le même but, et je suis injurié au seuil de la Propagande par un Secrétaire qui ne m'avait jamais vu. Je mets par écrit une partie de nos griefs, selon le désir du Pape ; voilà que j'apprends par un *minutante*, qui dit faire les fonction *de factotum* à la Propagande, que mon Mémoire est mis *au panier*.

Pendant que j'étais à Rome, on m'affirmait que j'aurais beau écrire des volumes sur les affaires du Canada, jamais je ne parviendrais à me faire entendre, tant que Mgr Zitelli et le P. Brichet seraient à la Propagande. Je ne pouvais le croire ; je le vois aujourd'hui.

Quand je travaillais mon Mémoire près le St-Siége, les adversaires firent un si grand bruit au pays pour me décrier auprès de la population, qu'ils espéraient m'effrayer et m'amener à abandonner mon exposition au St-Siége, et même mon siége épiscopal ; dans ce temps là même, les lettres de son Em. le Préfet, et surtout celles de Mgr l'Archevêque arrivaient pour empêcher dans la province toute manifestation, toute expression, toute action soit du clergé, soit des fidèles en faveur de ma cause, qui n'était autre que la leur propre et celle du bien général.

Dans le moment actuel, c'est l'éducation chrétienne de la jeunesse que les libéraux canadiens, poussés évidemment par les francs-maçons entreprennent de renverser. Le peuple étant paralysé, le clergé baillonné, la presse étouffée, les Evêques divisés, c'est le temps favorable de s'emparer des générations nouvelles. Eh bien actuellement, il se fait à Québec des efforts incroyables et dans l'ombre, auxquels l'Archevêché et l'Université ne sont pas étrangers, pour faire éloigner du pays, par le Très Honoré Supérieur de Paris, le cher Frère Reticius, Provincial des Ecoles Chrétiennes. Et pourquoi ? Parceque cet homme prudent et habile, qui a l'expérience des agissements libéraux et maçonniques de l'Europe, dévoile et déjoue à tout instant les projets déguisés et anti-catholiques des employés du département de l'Instruction Publique canadien, contre l'enseignement des congrégations religieuses.

Que signifie tout cela ? Sinon que l'on veut absolument et à tout prix couvrir de l'obscurité et du silence, ici et à Rome, tout ce qui se fait parmi nous contre les intérêts de l'Eglise. Il y a évidemment une ligue dans l'un et l'autre lieu sous l'inspiration de quelques chefs. On ne peut autrement s'expliquer une telle difficulté de se faire entendre, surtout du tribunal le plus bienveillant, le mieux organisé de toute la terre et où le petit et le grand doivent avoir un égal accès.

Si Votre Eminence veut avoir une nouvelle preuve de cette conspiration, elle la trouvera dans la dernière déclaration du Seigneur Zitelli.

Le St. Père avait ordonné aux évêques canadiens d'examiner si le décret de la Succursale Universitaire de Montréal avait été réellement exécuté. Mgr Zitelli trouve le champ de la discussion trop large et le circonscrit de sa propre autorité. Il se donne une peine infinie pour se mettre à la place de Son Em. le Préfet, afin d'armer l'Archevêque de défenses et de me fermer la bouche à ce sujet, si j'ose parler à l'assemblée des Evêques pour la justice et la vérité

La question de l'exécution de ce décret est complexe. L'inexécution du décret entraine la nullité de la Succursale et l'injustice de la loi provinciale dont j'ai parlée antérieurement, loi enlevée subrepticement, et contre laquelle ont protesté à bon droit le clergé et la masse des catholiques, loi qui a été elle-même l'occasion des pénibles décrets de 1881. Pourquoi les Seigneurs Zitelli et Paquet s'entendent ils à demander instamment le silence, à l'imposer même autour de cette question, comme si un examen complet allait amener la ruine du Canada ? C'est que si les raisons et conséquences de l'inexécution du décret sont considérées attentivement, les fourberies de leurs intrigues sont à moitié découvertes, et qu'elles peuvent arriver à une manifestation complète, qui entrainerait nécessairement la fin de leur crédit à la Propagande et le triomphe de la partie adverse. Il deviendrait alors visible qu'il y a autre chose dans la conduite de l'Université que l'amour de la justice ; que le clergé et les citoyens n'avaient pas tort de s'opposer au monopole universitaire ; que les décrets sur l'influence indue du clergé et l'action de l'Episcopat n'étaient pas appuyés sur de vraies raisons mais sur des prétextes ; que dans la réalité ils n'étaient pas un remède pour obtenir la tranquilité du pays, mais bien des moyens pour arriver à un autre but, celui d'amener le triomphe du libéralisme et peut être quelque chose de pis, par l'enchainement définitif de la milice ecclésiastique.

Pour que ce rayon de lumière ne luise pas, et qu'un simulacre d'enquête lui ferme à jamais le passage, le Seigneur Zitelli écrit au Seigneur Paquet la nouvelle et le contenu de sa lettre à l'Archeveque, reputée contenir la volonté du St. Siége, et le met en état de surveiller et d'assurer l'accomplissement de cette prétendue volonté.

Voilà, Eminence, comment la justice, la vérité et la dignité épiscopale sont traités par ces intriguants.

Si la promesse formelle du St. Père, faite à moi-même, de faire examiner mon mémoire est demeurée sans résultat jusqu'à présent, par l'effet de l'intrigue, et n'a servi qu'à m'entretenir dans une fausse sécurité ; que doit-on penser des suites d'un simple examen épiscopal que l'on prend soin de faire avorter d'avance ?

Que peut-on espérer pour les causes qui en dépendent ?

Eminence, je dois vous le dire, ce défaut patent d'examen, ce silence imposé d'autorité à la partie accusée, ces condamnations publiques et réitérées de la part du St. Siége, et reposant sur de fausses allégations ont profondément affli-

gé le peuple canadien. Cette malheureuse suite des roueries libérales jusqu'au sein de la Congrégation a paru exhorbitante à des libéraux eux-mêmes ; elle a ébranlé la foi et la confiance de beaucoup d'âmes faibles, et fait gémir amèrement un grand nombre d'excellents chrétiens. Et il est impossible de jeter maintenant le voile de l'obscurité ou de l'excuse, aux yeux de la population, sur ces faits qui sont devenus éclatants comme le soleil. L'honneur du St. Siége est, en vérité, très gravement compromis, et demande à être relevé parmi nous par une enquête toute spéciale.

Telle est la vérité sur la portée des jugements *ex parte* provoqués par les Seigneurs Paquet et Zitelli, et l'effet déplorable de leur ingérence dans les tribunaux romains.

VII

CONCLUSION.

Si ces misères devaient continuer, il est certain que la foi des fidèles, et la confiance si entière du clergé dans les actes du St. Siége en recevraient un terrible échec ; que les intérêts de l'Eglise ici seraient bientôt abandonnés ou sacrifiés par découragement, comme le disent ses plus dévoués défenseurs, et que le petit peuple canadien, si religieux qu'il soit encore, deviendrait avant peu la proie de la révolution et des sociétés secrètes.

Mais le Souverain Pontife, malgré ses innombrables occupations, assisté de Vos Eminences, vraiment éclairé par l'étude de nos questions trouvera le moyen de mettre un terme aux intrigues, très préjudiciables au salut des âmes, qui se nouent autour de la Propagande, et il finira par reconnaître l'entière vérité de nos avertissements et la justesse de nos plaintes.

Lorsque le mal aura été constaté, et notre véritable situation bien comprise, le St. Siége n'aura plus guère qu'à imprimer une direction vigoureuse à l'Episcopat dans le sens du maintien et de la défense des droits de l'Eglise, et la paix sera rétablie. Nous rentrerons dans la voie où marchaient nos pères, et nous conserverons avec bonheur l'héritage de foi et de prospérité qu'ils nous avaient laissé.

Car au Canada, à l'heure présente, malgré tout ce qu'en disent les adversaires, et à l'encontre de tout ce que l'on voit en Europe, le clergé, uni comme il l'a été jusqu'à l'avénement du Métropolitain actuel, est encore tout puissant auprès de la nation. Les adversaires ne peuvent réussir à nous faire du mal qu'en trompant les chefs comme ils l'ont fait, et en nous divisant.

J'apprends avec bonheur, par une lettre adressée de Rome à Mgr. d'Ottawa, que le St-Siége s'occupe de l'envoi d'un Délégué au Canada.

C'est ma conviction intime que, si les informations données dans le cours de l'hiver, et celles qui sont contenues dans la présente lettre, sur les intrigues et la conspiration dont nous sommes les victimes, ne suffisent pas pour éclairer le St-Siége, le moyen le plus efficace pour arriver à constater les causes et la gra-

vité de nos maux est une enquête soignée, faite en même temps à Rome et au Canada. Mais pour que cette délégation ait le succès désirable, il est de toute nécessité que celui à qui on la confiera soit dûment qualifié.

La lettre quel je viens de mentionner ferait croire qu'il est question,à Rome, de la nomination de Mgr Persico comme Délégué.

Or, Mgr. Persico ayant été presqu'exclusivement en rapport avec les prêtres libéraux de l'Université et du Séminaire de Québec, comme il est dit ci-dessus, par conséquent entièrement dévoué à leurs intérêts, de l'aveu de Mgr. Zitelli lui-même, il est de mon devoir de faire observer à Votre Eminence que sa nomination serait extrêmement malheureuse. Elle serait universellement regardée au Canada comme le résultat d'une nouvelle intrigue, une seconde édition de la mission de Mgr Conroy, et un nouveau moyen donné au prélat, colloborateur de Mgr. Paquet, de faire triompher ses anciens protégés, ce qui acheverait de ruiner au milieu de nous le crédit de la S. Congrégation de la Propagande.

Je conjure donc Votre Eminence d'épargner ce nouveau malheur à notre chère Eglise du Canada.

Comme c'est le Délégué qui doit faire, pour le salut de notre église, le premier et le plus important travail, celui de renseigner parfaitement le St-Siége, il sera nécessaire que ce dignitaire demeure en dehors de l'action immédiate des adversaires, et qu'il reste un temps considérable parmi nous ; qu'il ne fasse, non plus, que jeter un coup d'œil superficiel sur nos affaires comme feu le précédent Délégué, mais qu'il étudie toutes nos difficultés avec soin et en détail.

La situation dans laquelle nous nous trouvons reclame un homme d'une grande prudence, d'une impartialité et d'un désintéressement à toute épreuve, inaccessible à l'appas des honneurs de la terre. Ce point est capital. Car cet homme sera soumis, sans aucun doute, à la séduction et tenté de diverses manières. S'il venait à tomber aux mains des ennemis de l'Eglise par le succès de l'intrigue, son passage ici, après celui de Mgr Conroy, serait un désastre irréparable.

Voici, maintenant, en résumé, les principales les raisons qui me semblent nécessiter une enquête toute particulière :

La première, c'est que les périls qui nous environnent ne seront pas conjurés autrement La chose est claire maintenant, puisque le témoignage des Evêques et du clergé a été ruiné à la Propagande, et que mon Mémoire est resté jusqu'à présent sans résultat.

La seconde, que plusieurs questions importantes ne peuvent être examinées que sur place, vu qu'un grand nombre de témoins nécessaires ne peuvent se transporter à Rome.

La troisième, qu'un grand nombre de preuves ne peuvent etre données que sous la protection absolue de la suprême autorité ecclésiastique.

A ce sujet, je dois déclarer à Votre Eminence que l'intimidation exercée de diverses manières a joué un grand rôle dans l'histoire de nos difficultés religieu-

ses. Plusieurs se plaignent de ne pouvoir dire la vérité, sans être exposés à la plus pénible des persécutions. C'est pourquoi Rome ne connaîtra guère aujourd'hui le véritable état de nos affaires qu'à l'aide de l'autorité et du secret.

La quatrième, c'est que le désir d'un examen loyal et complet de nos difficultés est déjà, auprès du St. Siége, une preuve anticipée de notre sincérité et de la justice de notre cause.

En effet, Eminence, si vous considérez attentivement nos affaires, vous verrez que nos adversaires ont toujours procédé par voie d'autorité, soit ici, soit à Rome, cherchant à se couvrir d'ombre et de silence, et se mettant à l'abri de juges déjà tout gagnés à leur cause.

Pour nous, nous ne craignons ni l'investigation, ni la lumière. Le clergé, de concert avec les communautés religieuses et la masse du peuple, ne demande pas autre chose qu'elle se fasse toute entière ; bien convaincu qu'il est que le St-Siége verra clairement qu'il a été mal informé, et que par suite il donnera une direction plus conforme à la justice.

Un autre motif qui me porte à désirer un Délégué du St-Siége, c'est que l'Université Laval et Mgr l'Archevêque, contrairement au droit commun, insistent pour ramener devant leur tribunal propre, les plaintes portées contre les professeurs universitaires devant la S. Congrégation de la Propagande. Je trouverai aussi là un moyen de faire produire au grand jour, ou de faire regarder comme calomniatrices, les accusations portées du Canada à Rome contre la conduite politique du Clergé et des Evêques, et dont ni le Card. Franchi, ni Son Eminence le Préfet actuel n'ont voulu donner les formules. En présence des personnes et des choses, et devant un Délégué impartial, il n'y aura plus lieu à l'intrigue, ni moyen de tromper.

Eminence qu'il vous plaise donc vous pénétrer de ces raisons, et venir en aide à l'église canadienne.

C'est une église jeune encore, toute pleine de la florescence de la vie chrétienne, qui a donné des preuves inaltérables de son attachement au St-Siége en offrant généréusement, du fond de l'Amérique, le sang de ses enfants pour le défendre ; qui est prète à lui réitérer au besoin ce sacrifice héroique, malgré tout ce qu'elle a souffert des serviteurs infidèles et trompés de ce même Siége. Elle est à l'heure présente foulée par une faction, et pour ainsi dire livrée à ses ennemis qui se rient de ses humiliations et de ses douleurs.

Venez à son secours en inclinant le cœur du Père commun des fidèles à nous donner un Délégué tel que Dieu le désire. Ce choix béni sera pour nous la plus grande des faveurs, et pour Sa Sainteté Elle-même, la source d'une grande joie, quand Elle sera convaincue, plus tard, que par ce moyen Elle a mis en sécurité l'avenir d'un peuple lointain et chéri.

J'espère aussi, Eminence, que vous voudrez bien faire connaître au St-Père la conduite de son serviteur infidèle, le prélat Zitelli.

Puisque ce prélat subalterne traite depuis longtemps les affaires du Canada et qu'il a entrepris de nous donner le coup de grâce, il n'ignore pas que nous avons été jugés et condamnés sans avoir été entendus ; et que ses intrigues sont la consommation d'une injustice des plus criantes. Il nous parait de la plus grande opportunité que cet homme soit éloigné, au plutôt. de toute participation à nos affaires.

Enfin. Eminence, quoiqu'en puisse dire le Seigneur Zitelli, je me console et m'encourage en pensant que le Souverain Pontife ne m'a pas dit un vain mot, en m'autorisant à faire connaître au St-Siége les maux de l'Eglise de mon pays. Je compte qu'il sondera, avec une grande bonté et un grand soin, les plaies de ce membre souffrant de l'Epouse J.-C. ; et qu'aidé des services de Votre Eminence, il ne manquera pas de trouver et d'appliquer tous les remèdes efficaces qui doivent lui donner une guérison complète.

Daignez agréer mes profonds respects, mes souhaits de prospérité et de bonheur.

Dans ces vœux, je demeure particulièrement.

De Votre Eminence

le très-humble

et dévoué serviteur.

Les Trois- Rivières, 8 Septembre 1882.

I

LETTRE DU T. R. MES. LEGARE, V. G. DE L'ARCHIDIOCESE DE QUEBEC A MGR LAFLECHE.

QUÉBEC, 1er JUIN 1882

A Sa Grandeur Mgr L. F. Laflèche,
Evêque des Trois-Rivières.

MONSEIGNEUR,

Dans un "*Appendice*" que Votre Grandeur a publié à Rome et qu'elle a ajouté à son "*Mémoire sur les difficultés religieuses en Canada*" on lit la phrase suivante :

"*Nous croyons également que l'influence des prêtres libéraux de l'Archevêché et de l'Université Laval contribue beaucoup à entretenir Mgr l'Archevêque dans cette timidité et cette condescendance si préjudiciable à l'Eglise.*" Page 22.

Au nom de mes confrères de l'Archevêché et sur l'avis de S. G. Mgr. l'Archevêque, je sollicite auprès de Votre Grandeur la permission de Lui demander.

1° Quels sont les prêtres libéraux de l'Archevêché désignés dans "*l'Appendice*" ?
2° Quelle note Votre Grandeur attache-t-elle à ce mot de "*libéraux*" ? Evidemment cette qualification est accusatrice.
3° Sur quelles paroles, quels actes, quels écrits ou quels faits, Votre Grandeur s'appuie-t-elle pour dénoncer comme *libéraux* ces prêtres de l'Archevêché ?

En justice, Monseigneur, nous croyons avoir un droit rigoureux à recevoir des explications de Votre grandeur sur toutes ces questions. Nous osons donc espérer qu'Elle voudra bien nous les donner pour notre propre satisfaction et celle du public.

J'ai l'honneur d'être.

Monseigneur,

De Votre Grandeur

le très respectueux serviteur.

CYRILLE E. LEGARE. V. G.

II

LETTRE DE Mgr L'ARCHEVEQUE DE QUEBEC A Mgr LAFLECHE.

QUEBEC, 16 JUILLET 1882.

Mgr L. F. Laflèche,
Evêque des Trois-Rivières.

MONSEIGNEUR,

Avec la présente j'adresse à V. G. la copie d'une lettre du Recteur de l'Université Laval concernant les accusations portées par V. G contre l'enseignement de cette Institution, dans le mémoire présenté par V. G. aux cardinaux de la Propagande, le 1 Mars dernier, et dans l'appendice à ce mémoire.

Comme ces accusations attaquent spécialement l'enseignement théologique donné dans mon séminaire diocésain, j'ai aussi droit de savoir sur quelles preuves elles sont bâsées.

Quoique je doive présumer que V. G. ne les a pas formulées sans avoir toutes prêtes les preuvres de ces allegués, je crois cependant devoir prévenir V. G. que cette cause sera portée, au mois de Septembre prochain, devant le conseil supérieur de haute surveillance et je prie V. G. de vouloir bien alors apporter avec Elle tous les documents et faire venir les témoins qui peuvent appuyer ces graves accusations.

Veuilier agréer,
Monseigneur,
l'assurance de mon dévouement
‡ E. A. ARCH. DE QUEBEC.

III

LETTRE DE M. LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE LAVAL A Mgr L'ARCHEVEQUE DE QUECEC.

Sa Grâce Mgr E. A. Taschereau, Archevêque de Québec, Chancelier Apostolique de l'Université Laval.

SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 14 JUILLET 1882.

Monseigneur,

Dans le *mémoire* présenté aux Cardinaux par Mgr Laflèche et dans l'*appendice* à ce *mémoire* daté du 1er Mars 1882, Mgr des Trois-Rivières ne se contente pas de dire que l'enseignement de l'Université Laval est confié *uniquement* à des

libéraux, des protestants ou des francs-maçons, et que de cette source il ne peut sortir qu'un enseignement rationaliste, mais il dit en outre, p. 27 de l'*appendice*.

" Dans la faculté de théologie il y a cinq chaires actuellement en pleine organisation...... Trois de ces Messieurs (prêtres) sont considérés comme les coryphées du libéralisme. Ils marchent à la tête de cette petite fraction du clergé de Québec qui s'intitule *libérale*......Tels sont les hommes qui osent demander aux catholiques de leur confier l'éducation de leurs enfants."

Si ces mémoires étaient restés à Rome, nous n'en parlerions pas à Votre Grandeur, car nous savons ce qu'on y pense de toutes ces accusations. Mais ces mémoires circulent confidentiellement avec d'autres dans le Canada, et Mgr des Trois-Rivières en parle comme de documents devant produire plus tard leur effet.

Bien souvent nous avons demandé à être examinés en face et jugés devant nos juges naturels, mais nous n'avons jamais été mis en demeure de rencontrer franchement nos accusateurs devant le seul tribunal compétent désigné par le St. Siége.

Cela nous crée une position tout-à-fait anormale en présence des sentences si formelles du St. Siege ; et nous ne pouvons nous y résigner plus longtemps sans protestation.

Nous croyons donc, Monseigneur, devoir prévenir V. G. que c'est notre intention de demander au Conseil Supérieur à sa prochaine réunion que Mgr Laflèche soit mis en demeure de prouver des accusations dont il a accepté la responsabilité, lorsqu'il a présenté à Rome des documents non signés dont il approuvait la teneur et sur lesquels il appuyait ses raisonnements.

Mais comme Mgr Laflèche peut avoir besoin de quelques semaines pour préparer sa preuve et assigner ses témoins, et comme il importe que tout soit terminé pour l'ouverture des cours au commencement d'Octobre prochain, nous supplions V. G. en sa qualité de Président du Conseil Supérieur de vouloir bien intimer à Mgr des Trois-Rivières qu'il ait à se préparer pour la prochaine réunion (en Septembre) de NN. SS. les Evêques de la Province.

Votre Grandeur connait parfaitement notre situation, et Elle appréciera, nous en sommes sûrs les raisons qui nous forcent à présenter cette demande, dont la fin pratique est d'éluder tout délai que Mgr Laflèche pourrait prétexter, s'il n'était pas prévenu avant la réunion des Evêques.

Agréez l'hommage du profont respect
avec lequel j'ai l'honneur d'être,
Monseigneur,
de Votre Grandeur,
le très humble et obéissant serviteur,

(Signé) M. E. Methot Ptre R. U. L.
Sup. S. Q.

IV

LETTRE DE MGR LAFLECHE A MGR L'ARCHEVEQUE.

EVECHE DES TROIS-RIVIERES,
24 juillet 1882.

Mgr E. A. Taschereau,
Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Je suis surpris que Votre Grandeur et les Messieurs de l'Université-Laval veuillent amener devant le tribunal de haute surveillance de l'Université une cause qui a été portée et qui est actuellement pendante devant le tribunal du St. Siége. Le Mémoire que j'ai présenté à cet effet et les documents qui l'accompagnent ont été référés directement au Souverain Pontife lui-même, et Sa Sainteté m'a dit qu'elle les ferait examiner. Elle avait déjà dit à Mgr l'Evêque d'Ottawa que l'on donnerait une sérieuse attention aux choses que je ferai s connaître sur les difficultés religieuses de notre Province et qu'un Evêque était dans son droit lorsqu'il donnait au St. Siége les informations qu'il croyait utiles au bien de la religion dans sa Province. Elle m'a répété à moi-même qu'il était toujours permis, alors même qu'une chose avait été règlée par le St. Siége de lui faire connaître encore ce que l'on croyait utile et avantageux au bien de l'Eglise.

C'est ce que j'ai fait au meilleur de ma connaissance et de ma conscience.

Si donc, Votre Grandeur et les Messieurs de l'Université-Laval ont des reclamations à faire contre mon Mémoire et les documents qui l'accompagnent, c'est devant ce tribunal suprême qu'elles doivent être faites, et je serai toujours prêt à y répondre, car je n'ai rien avancé dans ces documents sans avoir les preuves convenables pour le soutenir.

Ainsi, je ne puis me rendre à la sommation que me fait Votre Grandeur, de comparaître devant le tribunal de haute surveillance de l'Université-Laval en Septembre prochain, parce que la cause dont il s'agit est aujourd'hui pendante devant le tribunal suprême du Souverain Pontife.

Je demeure avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,

le tout dévoué serviteur,

† L. F. EV. DES TROIS-RIVIERES.

V

REPONSE DE Mgr L'ARCHEVEQUE.

QUEBEC, 25 juillet 1882.

Mgr L. F. Laflèche,
Evêque des Trois-Rivières

Monseigneur,

Votre Grandeur me répond hier qu'Elle est surprise que d'accord avec l'Université, je veuille amener devant le tribunal de haute surveillance une cause que V. G. a portée devant le Saint-Siége.

Je dirai de mon côté que j'attendais cette réponse, mais qu'en même temps j'attendais de votre loyauté que vous donneriez aux accusés une occasion de se faire entendre pour se justifier devant l'épiscopat de la province.

J'ai aussi été calomnié dans les mémoires et l'appendice présentés par V. G., et je me propose en temps et lieu de dire ce que j'en pense.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon dévouement.

† E. A., ARCH. DE QUÉBEC

VI

EXTRAIT D'UNE LETTRE ADRESSEE A MGR L. F. LAFLECHE, EVEQUE DES TROIS-RIVIERES.

" Mgr des Trois-Rivières est enfin parti de Rome. Il est venu perdre son " temps et dépenser son argent en vain. Il n'a reçu aucune réponse. Il est trop " indiscret. Et le Pape lui-même n'a reçu son Mémoire que pour la forme. " Quant à ce Mémoire j'en conserve encore ici quelques exemplaires. C'est un " tissu de mensonges et d'exagérations sans mesure. C'est l'histoire d'un passé " qui a été étudié, pesé et jugé sans retour. Si vous aimez à lire ce travail, je " vous le passe à l'instant. (J'ajoute ici que je me suis empressé de remercier le " Seigneur Zitelli de sa trop grande complaisance). Quant aux autres exem- " plaires du dit Mémoire, continue Mgr Zitelli, je les ai distribués au Père Bri- " chet, à l'Archevêque de Québec, à l'Université et à tous les autres évêques du " Bas-Canada. J'ai reçu hier une lettre de Mgr B. Paquet qui m'informe que " l'Archevêque travaille activement à le démolir de fond en comble et que de " plus l'Archevêque est profondément scandalisé de concert avec son Université

" et son Vicaire-Général, des mensonges et des injustices que ce mémoire porte " à chaque page. Mgr Paquet me dit aussi dans la même lettre que l'on est persuadé à Québec que Mgr l'Evêque des Trois-Rivières travaille à la ruine de la " religion dans le pays et que le Pape et les Cardinaux en resteront convaincus, " après la réponse de Mgr Taschereau à ce Mémoire.

" Mgr Laflèche veut renverser ici tout ce qui a été fait par Mgr Paquet, " Mgr Persico, le Cardinal Franchi, Mgr Conroy et la majorité des évêques canadiens aujourd'hui. Eh ! bien je vous assure, M. l'abbé, qu'il ne réussira " point. Et c'est là ce que je disais dans les mêmes termes, hier, à la Congrégation, au Cardinal Oreglia, qui a toujours à la tête de soutenir l'Evêque Bourget et l'Evêque Laflèche. Le Cardinal Oreglia a même voulu me soutenir que " les derniers décrets de Septembre donnés par le Pape lui-même, étaient d'autant plus réformables qu'ils avaient été donnés *ab irato*. Vous pouvez vous " imaginer, M. l'abbé, que je n'ai point tardé à répondre à Son Eminence " qu'Elle ne réussirait point dans ses vues de renversement, et que ces décrets " resteraient tels quels. Mais je dois vous avouer, M. l'abbé, que sans moi, la " question de l'Université n'aurait point triomphé l'automne dernier, et que les " décrets qui accompagnaient, à cette époque, le décret de l'Université n'aurait " point été défendus et protégés avec la même vigueur durant le cours de l'hiver. En effet le *minutante* qui était alors chargé des affaires du Canada était " un homme qui ne connaissait point comme moi ces affaires. Voilà pourquoi je " me suis chargé volontiers de traiter plutôt ces tracasseries en abandonnant le " poste plus facile et plus tranquille que j'occupais. Il fallait porter un dernier " coup à tous ces gallicans du Canada, constamment en révolte contre les décrets du St-Siége. Et c'en est fini aujourd'hui, il faut qu'ils meurent ou qu'ils " se taisent en se soumettant absolument. Seulement, comme M. Trudel et Mgr " Laflèche ont affirmé que le premier décret sur l'érection de la succursale à " Montréal n'avait pas été exécuté en conformité aux ordres du St-Siége, le Pape " veut et ordonne que l'Archevêque convoque ses suffragants à Québec et que " la question y soit étudiée, afin de faire rapport au St-Siége. Mgr Mazotti a " déjà écrit lui-même à Mgr l'Archevêque de Québec, dans ce sens, mais la lettre " de Mgr Mazotti était trop vague et trop indécise. Par malheur je ne l'ai point " vue avant qu'elle fut expédiée.

" Et voilà que l'Archevêque de Québec vient d'écrire à la Propagande qu'il " a reçu cette lettre et qu'il en est profondément désolé, parcequ'il lui semble " que cette même lettre lui enjoint de convoquer tous ses suffragants dans le but " de traiter de nouveau des questions qui ont été réglées d'une manière définitives par le Pape lui-même, que la guerre va recommencer dans le pays et que " le scandale en sera irréparable. Mgr l'Archevêque supplie alors la Congrégation de demeurer ferme et inébranlable comme depuis l'automne dernier, et que " la paix qui existe aujourd'hui au Canada n'en sera plus ainsi troublée. Le " Cardinal Siméoni m'a fait voir cette lettre et je l'ai prié alors, continue tou-

" jours Mgr Zitelli, de me permettre d'y répondre moi-même en son nom. Et " c'est ce que je me suis empressé de faire, en disant à l'Archevêque que le St. " Siége voulait uniquement que l'on traitât la question de l'exécution de la " succursale à Montréal. Quant aux autres questions, le St. Siége défend de " nouveau expressément et formellement que l'on en dise un mot dans cette " assemblée des Evêques. *Le Cardinal Siméoni a signé cette* lettre et elle est déjà " en route pour le Canada. Ainsi Mgr Laflèche pourra être mis à l'ordre par " l'Archevêque de Québec au nom du St. Siége, s'il veut aller au-delà. J'ai " informé immédiatement Mgr Paquet du départ et du contenu de cette lettre à " Mgr l'Archevêque de Québec."

Voilà Monseigneur, le récit authentique de ce que Mgr Zitelli a bien voulu me dire dans cette entrevue. Je puis jurer devant Dieu et devant les hommes la minutieuse exactitude et la parfaite fidélité des termes et des idées de Mgr Zitelli.

Les Trois-Rivières, 8 Septembre 1882.

Les copies des lettres ci-dessus sont conformes aux originaux.

† L. F. EV. DES TROIS-RIVIERES.